

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-128

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13296

Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : A / Allée : 8 - Empl. Tombe : 8

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame DESMOTTES Odette, Yvette, Suzanne née PRÉVOST domiciliée 8, chemin des Grottes, "Flonville", 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille : Monsieur Patrice DESMOTTES décédé le 6 mars 2023 à Dreux (Eure-et-Loir) et de la concessionnaire ultérieurement.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du **06 mars 2023** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée une concession de 30 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **05 mars 2053** pour une durée de trente ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/72 du 06 mars 2023.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 27 JUIN 2023

Pour le Maire,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification ou affichage le

L'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ

